



DEMANDER UNE SUBVENTION DEPUIS SON COMPTE AT/MP

Guide à destination des entreprises



CRÉER ET ACCÉDER À SON COMPTE AT/MP

Un téléservice accessible depuis Net-entreprises



QU'EST CE QUE LE COMPTE AT/MP ?

Accessible depuis net-entreprises.fr, le compte accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) est un service en ligne ouvert à toutes les entreprises cotisantes à la branche risques professionnels du régime général de la Sécurité sociale.



NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

Votre compte
Vous inscrire / Vous connecter

S'inscrire sur net-entreprises.fr

Toutes les entreprises et les indépendants ainsi que leurs mandataires peuvent grâce à ce point d'entrée unique déclarer et télérégler l'ensemble des cotisations sociales relevant du régime général, indépendant et agricole.

L'inscription et l'utilisation de [net-entreprises](https://net-entreprises.fr) sont entièrement gratuites.

[Je crée mon compte \[net-entreprises.fr\]\(https://net-entreprises.fr\)](#)

Votre poste est-il compatible avec nos services ?

[Tester la compatibilité >](#)
[Utiliser un certificat >](#)

Se connecter à net-entreprises.fr

Veuillez utiliser vos identifiants et mot de passe

[Utiliser un certificat >](#)

Siret

Nom Prénom

Mot de passe

[Je me connecte](#)

[Mot de passe oublié >](#)



CRÉER SON COMPTE AT/MP

Vous pouvez vous inscrire au [compte AT/MP](https://net-entreprises.fr) sur le site net-entreprises.fr.

Pour **créer un compte AT/MP** en ligne, vous aurez besoin de renseigner les informations suivantes :

- numéro de Siret ;
- nom ;
- prénom ;
- numéro de téléphone ;
- courriel.

Pourquoi ouvrir un compte AT/MP ?



Gratuit et actualisé quotidiennement.



Remplissez votre obligation légale de dématérialisation de la notification de taux.



Téléchargez directement l'attestation des indicateurs des risques professionnels pour répondre à un marché public.



Les entreprises de moins de 50 salariés peuvent demander une **Subvention Prévention TPE** pour financer du matériel ou des actions pour protéger la santé et sécurité de leurs salariés.



Pour les entreprises ayant plusieurs établissements, toute ouverture de compte AT/MP par le "siège social" entraîne l'**ouverture automatique** d'un compte pour l'ensemble des établissements de l'entreprise.



PRÉSENTATION DU COMPTE AT-MP

Le compte AT/MP fait peau neuve, une nouvelle page d'accueil fait son arrivée.



Consultation des taux AT / MP



PROFIL SIRET
Nom
Prénom

MON PROFIL AT/MP

- % Mon taux AT/MP en vigueur
- L'historique de mes taux AT/MP
- Les données pour mon prochain taux AT/MP
- Mon bilan des risques professionnels

MES SERVICES

- % Télécharger mes décisions de taux AT/MP
- Télécharger l'attestation de mes indicateurs des risques professionnels
- € Demander une "Subvention Prévention TPE"

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Comprendre mon compte AT/MP
- Barèmes des coûts moyens
- Sites utiles et contacts
- Mentions légales
- Conditions Générales d'Utilisation

Le service de demande de subvention en ligne est accessible ici



DEMANDER UNE SUBVENTION EN LIGNE

Un service accessible depuis son compte AT/MP



ECRAN D'ACCUEIL

Subventions Prévention TPE Se déconnecter

Accueil

Effectuer une demande

Mes demandes

Contact

Compte tenu du nombre important de Subventions Prévention Covid reçues, le budget alloué à cette aide financière est épuisé. Conformément aux conditions d'attribution, plus possible d'adresser de nouvelles demandes à compter du 3 décembre 2020.

Si vous avez une demande en cours d'instruction, celle-ci sera étudiée selon les capacités budgétaires de votre caisse régionale de rattachement qui vous tiendra informé de donnée à votre demande dans les semaines à venir.

Ce sont 50 millions d'euros qui ont été consacrés à cette subvention exceptionnelle mise en place par la branche accidents du travail et maladies professionnelles pour aider PME à prévenir le risque de Covid-19 au travail.

D'autres subventions pour vous aider à protéger vos salariés restent disponibles.

Les Subventions prévention TPE aident au financement d'équipements, de conseils et de formations pour améliorer la prévention des risques professionnels dans les TPE et moins de 50 salariés.

Elles sont octroyées par les caisses régionales à hauteur de 25 000 euros maximum, leur montant étant plafonné à 70% de l'investissement de l'entreprise.

Ces subventions ne peuvent être attribuées que dans la limite des budgets disponibles et de leur durée de validité.

Critères d'éligibilité

Pour obtenir une subvention prévention TPE, l'entreprise doit remplir les conditions suivantes :

- cotiser au régime général de la Sécurité sociale en tant qu'employeur,
- être implantée en France métropolitaine ou dans un département d'Outre-Mer,
- avoir un effectif national compris entre 1 et 49 salariés (effectif de l'entreprise – SIREN),
- être à jour de ses cotisations « accidents du travail et maladies professionnelles » (cotisations URSSAF),
- adhérer à un service de santé au travail,
- avoir informé les instances représentatives du personnel des mesures projetées,
- avoir réalisé et mis à jour son document unique d'évaluation des risques depuis moins d'un an,
- acquérir des équipements neufs, conformes à la réglementation en vigueur,

Cliquer ici pour effectuer sa demande



ENVOYER SA DEMANDE

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

Subventions Prévention TPE Se déconnecter

Effectuer une demande ▶ Effectuer une demande

Enseigne : SIRET : Effectif : CAISSE : **NORD-PICARDIE**

Formulaire Garage plus sûr

* Champs obligatoires

Je, soussigné(e), représentant(e) légal(e) de l'entreprise

* NOM :

* PRÉNOM :

* Fonction :

* Mail 1 :

* Confirmation Mail 1 :

Mail 2 :

Confirmation Mail 2 :

Je vous adresse :

- Une attestation URSSAF intitulée « Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales » datant de moins de 6 mois **Max. 1 documents**
 Parcourir... Aucun fichier sélectionné.
- Une copie du ou des devis détaillé(s) avec mention de la conformité au cahier des charges **Max. 10 documents**
 Parcourir... Aucun fichier sélectionné. (+)
- Une copie du ou des bons de commandes mentionnant la conformité au cahier des charges **Max. 10 documents**
 Parcourir... Aucun fichier sélectionné. (+)
- un duplicata ou une copie de la ou des factures acquittées comportant les éléments figurant au § 7 des conditions générales d'attribution des Subventions Prévention TPE **Max. 10 documents**
 Parcourir... Aucun fichier sélectionné. (+)
- la ou les attestations fournisseurs (se référer au(x) cahier(s) des charges) **Max. 10 documents**
 Parcourir... Aucun fichier sélectionné. (+)
- un RIB comportant les éléments figurant au § 7 des conditions générales d'attribution des Subventions Prévention TPE **Max. 1 documents**
 Parcourir... Aucun fichier sélectionné.
- Autre(s) document(s) **Max. 5 documents**
 Parcourir... Aucun fichier sélectionné. (+)

Laissez vous guider et suivez toutes les étapes nécessaires à l'enregistrement de votre demande

Les champs précédés d'un astérisque sont obligatoires

Au moment de la préparation de votre dossier, constituer des fichiers en veillant à ce que leur taille ne soit pas trop imposante.

Créer un fichier par devis, bon de commande ou facture





DEMANDE ENVOYÉE ... ET APRÈS

- **Votre demande a été envoyée.**

Elle est enregistrée dans votre espace dans « Mes demandes ».

Elle a été automatiquement communiquée à la caisse (Carsat/CRAMIF/CGSS) dont vous dépendez.

- **La demande est prise en charge,** vous serez informé sous deux mois des suites données à votre demande.

Des renseignements complémentaires pourront vous être demandés grâce au système de notifications (vous serez alors averti par mail de cette demande de renseignements supplémentaires).



LES INFORMATIONS SONT CENTRALISÉES ET RESTENT CONSULTABLES – LE JOURNAL

Vous souhaitez modifier ou ajouter une pièce, une facture :

Cliquez sur
« Ouvrir ma demande »

Subventions Prévention TPE

Se déconnecter

Mes demandes

Enseigne : SIRET : Effectif : CAISSE : **NORD-PICARDIE**

Historique ?

Demande N° 4991 / Prévention COVID

Ouvrir ma demande Mon journal

Demande réceptionnée Traitement Paiement effectué - Demande clôturée

Le journal est consultable ici



Subventions Prévention TPE

Mes demandes ▶ Mon journal

Enseigne : SIRET : Effectif : CAISSE : **NORD-PICARDIE**

Journal - Demande n° 4991 ?

[23/11/2020 11:16 : MESSAGE ENTREPRISE](#)

[18/11/2020 10:01 : NOTIFICATION CAISSE](#)

[19/10/2020 07:02 : DEMANDE RECEPTIONNEE](#)

Les événements relatifs à votre demande sont stockés et consultables dans ce journal.

